

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 3 octobre 2011, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2011;
3. Correspondance;
4. Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes;
5. Demande d'aide financière;
 - a) Club Mi-Temps FADOQ
 - i. Réservation de la grande salle du Sillon
 - ii. Achat de deux cartes soirée de Noël – 17 novembre 2011
 - iii. Contribution aux prix de présence;
 - b) Parc Maritime de Saint-Laurent
6. Résolution – Renouvellement adhésion chambre de commerce de l'Île d'Orléans;
7. Avis de motion - Adoption du règlement n° 011-097 établissant le : Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et présentation des principes du code;
8. Résolution – Appel d'offres pour le déneigement 2011 - 2013 des rues et différents lieux municipaux;
9. Résolution – Choix du fournisseur de mazout pour 2011 - 2013;
10. Résolution – Octroi du contrat : « Tranchée communautaire pour les terrains de la fabrique »;
11. Résolution – Renouvellement adhésion à L'Autre Avenue, organisme de justice alternative;
12. Résolution – Appui à la MRC de la Jacques-Cartier – Réseau BIBLIO CNCA;
13. Varia
 - a) M.R.C.
 - b) Rapports des comités externes;
 - c) Communication aux citoyens;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

011-123

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par, Micheline Darveau appuyée par Claude Beauchemin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-124

Item 2 Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2011

L'adoption du procès-verbal du 6 septembre 2011 est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 Correspondance

011-125

Item 4 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indiquant la somme de : 217 382,88 \$ en comptes payés et la somme de : 432 959,55 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 650 342,43 \$.

Il est proposé par, Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

a) Club Mi-Temps FADOQ

Il est proposé par Micheline Darveau appuyée par Roger Simard

Et

Il est résolu

Que l'usage de la grande salle du centre le Sillon soit offert gracieusement au Club mi-temps FADOQ de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à titre de contribution au succès de leur soirée de Noël 2011, le 17 novembre prochain;

Que soit autorisé l'achat de deux cartes pour cette soirée;

Qu'un prix de présence d'une valeur d'environ 50 \$ soit offert.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-127

b) Parc Maritime de Saint-Laurent;

Il est proposé par Claude Beauchemin appuyé par Jacques Drolet que la somme de 50 \$ soit versée par la Municipalité au Parc Maritime de Saint-Laurent dans le cadre de sa soirée-bénéfice Vins et fromages le samedi 29 octobre 2011.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-128

Item 6 Résolution – Renouvellement adhésion chambre de commerce de l'Île d'Orléans

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyée par Jacques Drolet que le Conseil municipal renouvelle l'adhésion de la Municipalité à la chambre de commerce de l'Île d'Orléans pour la période du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012 moyennant une cotisation de 151,52 taxes incluses.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 **Avis de motion - Adoption du règlement n° 011-097 établissant le : Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et présentation des principes du code**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement n° 011-097 établissant le : Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Madame Dion expose également les principes généraux que ce code respectera.

011-129

Item 8 **Résolution – Appel d'offres pour le déneigement 2011 - 2013 des rues et différents lieux municipaux**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit lancer un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit en respect de sa Politique de gestion contractuelle inviter des entrepreneurs à lui soumettre des offres;

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle la Conseil municipal a déterminé, à huis clos, de la liste des entrepreneurs à inviter et du processus général d'invitation;

En conséquence, il est proposé, par Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu,

Que la Municipalité autorise Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'appel d'offres.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-130

Item 9 **Résolution - Choix du fournisseur de mazout pour 2011 - 2013**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté, conformément à la Loi, une Politique de gestion contractuelle en vigueur depuis le 1er janvier 2011;

Attendu que le chapitre 8 de cette Politique définit des règles pour les contrats de gré à gré;

Attendu que pour respecter ces règles des fournisseurs ont été contactés;

Attendu que les offres suivantes ont été reçues;

- 1- Les Huiles Simon Giguère : Prix basé sur l'OBG + 0,015 \$/litre
- 2- Les Huiles Desroches : Prix rack + 0,0189 \$/litre
- 3- Les Huiles Garant : Prix rack + 0,019\$/litre

En conséquence

Il est proposé par Claude Beauchemin appuyé par Roger Simard

Et

Il est résolu

Que le fournisseur de mazout pour 2011-2013 soit : Les Huiles Simon Giguère inc. au tarif du prix basé sur l'OBG + 0,015 \$/litre

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-131

Item 10 Résolution – Octroi du contrat : « Tranchée communautaire pour les terrains de la fabrique »

Attendu que l'entente entre la Fabrique Sainte-Trinité d'Orléans et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans prévoyait des travaux pour permettre le raccordement futur de terrains lotis, constructibles et appartenant à la Fabrique sur la rue de la Fabrique;

Attendu que par la même occasion, les résidents voisins de ces terrains ont été autorisés à utiliser la même tranchée pour leurs propres raccordements;

Attendu que cette utilisation se fera par un partage des coûts des travaux à réaliser;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté, conformément à la Loi, une Politique de gestion contractuelle en vigueur depuis le 1er janvier 2011;

Attendu que pour respecter ces règles la Municipalité a invité des entreprises à lui soumettre, un prix pour la réalisation de la tranchée communautaire;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre suivante : Les entreprises Gosselin & Tremblay inc. pour la somme de 5 630,17 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé, par Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu,

Que le contrat soit octroyé aux entreprises Gosselin & Tremblay inc. pour la somme de 5 630,17 \$ taxes incluses;

Que le coût de ce contrat soit ventilé selon le nombre de terrains desservis par cette tranchée.

Madame Lina Labbé appelle le vote

1 opposé

4 en faveur

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

011-132

Item 11 **Résolution – Renouvellement adhésion à L'Autre Avenue, organisme de justice alternative**

Il est proposé, par Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau, d'autoriser monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier à signer le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'Autre Avenue, organisme de justice alternative pour 2011-2012.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-133

Item 12 **Résolution – Appui à la MRC de la Jacques-Cartier – Réseau BIBLIO CNCA**

Attendu que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5 000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

Attendu que la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

Attendu qu'au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;

Attendu que la décision du MCCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

Attendu que l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devra également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5 000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA;

Attendu que le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années;

Attendu que le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au dessus des 5 000 habitants ne leur procure par les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

Attendu qu'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

Attendu que les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCCF;

Attendu qu'une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

En conséquence, il est proposé, par Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau

Et

Il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans signifie au MCCCCF son désaccord concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5 000 habitants à compter de 2013;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans supporte la formation d'un comité de travail composé d'au moins un représentant par MRC issu des comités bibliothèques ou culturels régionaux dans le but de préparer un document à déposer au MCCCCF et qui démontrera que la décision du MCCCCF affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités;

Que copie de cette résolution soit expédiée à Madame Marielle Lemieux, présidente du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Madame Lina Labbé appelle le vote

1 opposé

4 en faveur

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 Varia

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des comités externes;
- c) Communication aux citoyens;

Item 14 Période de questions.

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h 10 et se termine à 21 h 20 pour un total de 10 minutes.

011-134

Item 15 Levée de la séance.

La levée de la séance est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 21 h 20.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes, et chacune des résolutions y figurant.

Lina Labbé

Mairesse

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier